

Actualités relatives au Covid-19 dans la zone Brésil - Secteurs agricole, agroalimentaire et pêche**Résumé des nouveautés :**

Argentine : facilitation de l'écoulement de la production par les agriculteurs familiaux et prorogation de la date limite pour la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse dans 8 provinces.

Brésil : des mesures sont mises en place à destination des producteurs familiaux ainsi qu'un guide de recommandations à destination des industries de la viande.

Chili : le comité de la sécurité des approvisionnements mis en place par le gouvernement ne met pas en évidence de problèmes majeurs d'approvisionnement alimentaire.

Les actualisations par rapport à la dernière note sont **surlignées en jaune**.

BRESIL

Contexte général

Au **13** mai, **177 589** cas de Covid-19 sont recensés et **12 400** morts. L'Etat de calamité publique a été mis en place au niveau fédéral. Des restrictions de déplacement ne sont pas en place au niveau fédéral. Les Etats fédérés ou municipalités ont mis en place des mesures diverses (arrêt de certaines liaisons inter-Etats, fermeture de magasins, interdiction des rassemblements, etc...)

Il est à noter des **dissensions publiques entre les gouverneurs des Etats fédérés et le Président J. Bolsonaro sur les mesures de gestion de l'épidémie, ainsi qu'au sein même du gouvernement.**

32 demandes de destitution du président de la République ont été déposées devant le Congrès, un **record sur cette durée d'exercice de ces fonctions**. Une **demande d'éviction** de J. Bolsonaro est en cours d'instruction pour crime de propagation de la maladie et abstention d'information. Le 5 avril, l'Association brésilienne des juristes pour la démocratie a porté plainte contre J. Bolsonaro auprès de la **Cour pénale internationale** pour crime contre l'humanité. Elle avance une mise en danger les Brésiliens par des actions concrètes permettant la prolifération du virus.

Dans le cadre d'une plainte de l'ordre des avocats du Brésil auprès de la Cour suprême, cette dernière instruit une demande visant à obliger le président de la République à suivre les orientations de l'OMS.

Le nouveau ministre de la santé a indiqué le 12 mai ses lignes directrices pour d'isolement social, basées sur quatre axes : capacité installée, profil épidémiologique du site, vitesse de croissance de la maladie et mobilité urbaine. Sur ces bases, un plan de recommandation d'isolement social sera divulgué la semaine prochaine.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Les frontières terrestres et aériennes sont fermées pour tous les étrangers non-résidents. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas de transport de marchandises. Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Brésil.

Circulation des marchandises

Aucune restriction spécifique prise par les autorités brésiliennes tant à l'importation au Brésil qu'à l'exportation depuis le Brésil. Aucune difficulté logistique spécifique signalée à l'exception de quelques ralentissements, mais qui ne nuisent pas à la poursuite des échanges agricoles.

L'autorité sanitaire a confirmé la possibilité de recevoir des copies numérisées des certificats sanitaires lorsque l'exemplaire original papier ne peut pas être fourni au moment de l'inspection de la marchandise. Ces certificats sont à adresser à l'adresse suivante : SPS.BSB-SER@dgtresor.gouv.fr

Les ministres de l'agriculture du Conseil de l'agriculture et de l'élevage du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou) ont défini des recommandations sanitaires destinées aux transports de marchandises pour maintenir les échanges. Ils ont également mis en place une déclaration conjointe de leurs stocks d'aliments afin de mettre en place une entraide en cas de nécessité.

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Les secteurs du **sucre et de l'éthanol** sont dans une situation compliquée avec une forte chute de la demande et une baisse des cours du pétrole. Le risque est que les usines n'achètent plus la canne aux producteurs en raison de l'absence d'achat des productions par les distributeurs. L'entreprise Tereos

sucre et énergie Brésil met en place une augmentation du ratio de production de sucre et une organisation dédiée à l'augmentation des exportations, avec l'objectif de les augmenter à 58-60% de la production, contre 50% en 2019.

Les secteurs des plantes ornementales et du caoutchouc naturel sont en difficulté en raison d'une chute drastique de la demande, d'environ 90%.

Le secteur de la **pêche** prévoit une baisse de son chiffre d'affaires de 50% au mois d'avril. Les producteurs de **crevettes d'élevage** souffrent également de la réduction de la demande (-80%) et sont à la recherche de nouveaux marchés d'exportation.

Le secteur des **fruits et légumes** est touché par la **baisse de la demande et des capacités d'exportation**. C'est par exemple le cas des exportations de papaye dans l'Etat de l'*Espirito Santo* qui sont en chute de 90% en raison de la réduction des vols. C'est également le cas de la consommation de tomates, en baisse de 40% dans certains Etats comme le Goiás, en raison de diminution des achats par la grande distribution et la restauration hors foyer.

La filière s'organise pour diminuer la production de **poulet de chair** à compter du mois de mai, afin de s'adapter à la baisse de la demande.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Pas de nouveautés.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Par arrêté n°116 du 26 mars, la ministre chargée de l'agriculture a rappelé que **l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche sont des activités essentielles ainsi que leurs activités connexes** (restaurants routiers, garages, etc...). Elle a également indiqué le 2 avril dans une interview qu'aucun problème d'approvisionnement alimentaire n'était à déplorer à ce jour.

Au plan économique, la Banque centrale du Brésil a annoncé le 23 mars la mise en place de **lignes de crédits bancaires pour l'agronoço** afin d'assouplir les conditions de liquidité du secteur.

Les laboratoires de l'**ANVISA** chargés de la sécurité sanitaire de l'agriculture et de l'alimentation seront mobilisés, dès que les réactifs auront été livrés, pour réaliser des **tests de détection du Covid-19** (laboratoires du Minas Gerais, Pernambuco, Rio Grande do Sul e São Paulo). Dans un second temps, les laboratoires de l'EMBRAPA pourront être mobilisés. **Le MAPA a récemment annoncé qu'il mettait également à disposition ses laboratoires chargés de la défense sanitaire et ceux de la commission exécutive de la culture de cacao. L'ensemble des 89 laboratoires du MAPA pourront réaliser 76 000 analyses de détection du Covid par jour, de type RT-PCR.**

Un comité de crise pour le suivi des impacts du Covid-19 au Brésil a été mis en place le 31 mars par le **MAPA**. Il s'assure du bon approvisionnement en aliments durant l'épidémie.

Le **MAPA** a diffusé le 1^{er} avril une **liste des mesures de prévention de la contamination** contre le Covid-19 à l'attention des professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche.

Le **Conseil monétaire national** a publié le 9 avril la résolution 4.801 qui **proroge les échéances de prêts du crédit rural jusqu'au 15 août**. Les échéances ouvertes entre le 1^{er} janvier 2020 et le 14 août sont concernées. Les taux initialement négociés restent inchangés. De plus, cette résolution prévoit une aide pour des crédits consentis par des coopératives et agro-industries pour le **stockage** de produits achetés aux agriculteurs dans le respect de la politique des prix minimums garantis. Enfin, elle prévoit des lignes de crédit transitoires pour les **petites et moyennes structures** agricoles (programmes Pronaf et Pronamp).

Le **ministère de l'économie a prorogé** aux mois de juillet et septembre les échéances de paiement au FUNRURAL initialement prévues en mars et avril pour les producteurs ruraux et entreprises (arrêté 150/2020).

Une loi a été publiée le 8 avril pour autoriser durant la période de fermeture des écoles, la **distribution des aliments du programme d'alimentation scolaire** aux familles des écoliers.

Carrefour Brésil fait un don de 2,6 M€ de paniers alimentaires de base pour des familles vulnérables et créé le mouvement « Achat Solidaire » en collaboration avec d'autres entreprises et ONG, consistant à doubler les dons reçus dans ses magasins.

Le MAPA a prolongé de 6 mois les déclarations d'aptitude des agriculteurs familiaux dans le cadre du programme PRONAF (pour les aptitudes qui se terminent entre le 25 mars et le 31 décembre 2020).

Le 11 mai, les ministères chargés de l'agriculture, santé et économie ont diffusé un **guide de recommandations à destination de l'industrie de la viande**. Il liste les mesures de prévention, gestion et de réaction à adopter face aux cas suspects ou confirmés de Covid-19.

Le 13 mai, le MAPA a mis en place un dispositif de **signalement des difficultés d'écoulement de flux par des agriculteurs familiaux**. Le système fonctionne soit directement en ligne, soit par signalement auprès d'un numéro WhatsApp. Les producteurs sont ensuite pris en charge pour évaluer la situation. Le MAPA indique que cet outil vise à ce stade à recevoir directement les informations des producteurs et évaluer des mesures à mettre en place le cas échéant.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Par arrêté n°116 du 26 mars, la ministre chargée de l'agriculture a rappelé que **l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche sont des activités essentielles ainsi que leurs activités connexes** (restaurants routiers, garages, etc...). Elle a également indiqué le 2 avril dans une interview qu'aucun problème d'approvisionnement alimentaire n'était à déplorer à ce jour.

Le MAPA a diffusé le 1^{er} avril une **liste des mesures de prévention de la contamination** contre le Covid-19 à l'attention des professionnels des secteurs agricole, agroalimentaire et pêche.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Les entreprises sont autorisées à réduire le temps de travail ainsi que des salaires de leurs employés pendant la crise. 2,4 millions de Brésiliens sont déjà concernés par ces mesures.

Impacts et perspectives

Dans un rapport publié le 12 avril, la Banque mondiale prévoit une contraction de 5 % du PIB brésilien en 2020 et de 4,6 % en Amérique latine. Les prévisions du PIB brésilien en 2021 et 2022 sont de 1,5% et 2,3%, respectivement. De plus, la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL) prévoit que la pandémie provoquera la plus grande crise économique et sociale de l'histoire de l'Amérique Latine. La CEPAL prévoit une baisse de 5,3% du PIB de la région cette année, en plus d'une aggravation significative du chômage et de la pauvreté.

La Banque mondiale estime que si le gouvernement n'est pas en mesure d'étendre efficacement ses programmes sociaux, ni d'aider les entreprises à maintenir leurs emplois, la croissance de l'extrême pauvreté atteindra 60% en 2020. Alors 15 millions de Brésiliens vivraient avec moins de 1,90 dollar US par jour. Le taux d'extrême pauvreté de la population brésilienne passerait à 7% contre 4,4% en 2019 et le taux de pauvreté (moins de 5,5 dollar US par jour), à 22,3% contre 19,5% en 2019.

L'Institut de Recherche Économique Appliquée (Ipea) travaille sur la proposition d'un « Plan Marshall » visant à reconstruire l'économie brésilienne après la fin de la crise. Il serait articulé autour des axes suivants :

- mise en place de crédits pour relancer l'activité productive et l'exportation ;
- investissements dans les infrastructures sous forme de partenariats publics-privés rénovés ;
- renforcer les programmes sociaux avec une attention particulière aux politiques de l'emploi.

Une étude du ministère de l'économie brésilien publiée le 13 mai chiffre le coût de l'isolement social dans le pays à environ 3,5 Mds € par semaine.

ARGENTINE

Contexte général

Au **13 mai**, **6 550 cas confirmés** et **321** décès, majoritairement dans la province de Buenos Aires. Le nombre de cas est largement sous-estimé en raison de la déficience de l'organisation des tests.

Depuis le 11 mai, un déconfinement se met en place dans la majeure partie du pays à l'exception de l'agglomération de Buenos Aires. Le port du masque obligatoire dans les transports.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Les frontières sont fermées, sauf pour les Argentins et les résidents. La circulation à l'intérieur du pays est interdite, sauf autorisation particulière. Les vols intérieurs sont suspendus sauf quelques exceptions nouvelles et ponctuelles au départ d'Ushuaia et Rio Gallegos pour Buenos Aires.

Pour tout complément, voir la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France en Argentine et la [fiche de conseil aux voyageurs](#). Les autorités argentines ont également mis en place des [numéros d'appel](#).

Circulation des marchandises

Absence de contrôle spécifique à l'encontre des importations ou exportations de marchandises. Aucune difficulté logistique majeure signalée, mais des ralentissements ont été constatés.

L'autorité sanitaire a confirmé la possibilité de recevoir des copies numérisées des certificats vétérinaires lorsque l'exemplaire original papier ne peut pas être fourni au moment de l'inspection de la marchandise. **Pour les certificats phytosanitaires, les versions numérisées ou digitales sont acceptées s'il est possible de vérifier leur validité à l'aide d'un système de vérification en ligne.** Dans les deux cas, les certificats sont à adresser à l'adresse suivante : SPS.BSB-SER@dgtresor.gouv.fr.

Les ministres de l'agriculture du Conseil de l'agriculture et de l'élevage du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou) ont défini des recommandations sanitaires destinées aux transports de marchandises pour maintenir les échanges. Ils ont également mis en place une déclaration conjointe de leurs stocks d'aliments afin de mettre en place une entraide en cas de nécessité.

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

Aucune problématique spécifique signalée à ce jour.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Pas de nouveautés.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Certaines mesures économiques concernent notamment le secteur de l'alimentation (contrôle des prix, soutien à la consommation). Le secteur agricole et agroalimentaire est exempté de l'obligation de confinement.

Prolongation jusqu'au 31 juillet 2020 des habilitations sanitaires des établissements produisant des aliments pour animaux ; les marchés de gros, opérateurs commerciaux, opérateurs logistiques centres de cueillette de stockage, d'emballage de fruits et légumes et activités de nettoyages qui y sont liées ; le transport des produits d'origine animale. Sont également prolongées jusqu'au 31 juillet prochain les habilitations et enregistrements des centres de traitement de quarantaine au bromure de méthyle, les traitements de quarantaine à froid, l'application du traitement aux emballages en bois (CATEM), aux usines d'emballage en bois (FEM) et aux hangars d'emballage de tubercules andins.

Prorogation de l'habilitation sanitaire de transport des animaux vivants de un an à 18 mois.

Des flexibilisations dans les règles applicables aux transports d'animaux vivants ont été mises en place depuis le 21 avril. Reste interdit le transport conjoint de denrées et d'animaux vivants.

L'INTA avec son réseau de laboratoires appuie l'Institut Malbrán dans la réalisation de tests de détection du COVID-19. **Le SENASA a également mis à disposition son laboratoire basé à Martinez.**

Pour faciliter la poursuite de la vente de produits par les agriculteurs familiaux et l'approvisionnement des populations, la résolution 350/2020 du SENASA renouvelle automatiquement l'enregistrement annuel dans le registre national des producteurs.

La date limite pour la campagne de vaccination contre la fièvre aphteuse est prorogée jusqu'au 5 juin dans les provinces de Buenos Aires, Córdoba, Corrientes, La Pampa, Santa Fe, San Luis, Formosa et Mendoza.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Certaines mesures économiques concernant notamment le secteur de la pêche (contrôle des prix, soutien à la consommation). Le secteur de la pêche est exempté de l'obligation de confinement.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Le recours aux échanges dématérialisés est développé par le ministère chargé de l'agriculture et ses services, notamment pour faciliter les exportations.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...

Impacts et perspectives

L'Argentine était déjà très vulnérable du point de vue économique et financier avant la crise sanitaire (troisième année consécutive de récession, dette publique insoutenable, marchés financiers fermés), elle est particulièrement affectée par le Covid-19. En moyenne, les experts prévoient une récession de près de 5%. Le confinement massif et les mesures budgétaires d'urgence compliquent la restructuration de la dette publique externe et renforcent la probabilité d'un défaut. Les trois principales agences de notation ont dégradé la notation souveraine argentine, désormais à un cran seulement de la catégorie « défaut ». Le risque pays argentin a doublé au cours du mois de mars jusqu'à un pic de 4362 points, avant de redescendre sous la barre des 4000. Le ministère des finances a décrété, le 6 avril, un report à 2021 de la dette en dollars émise sous juridiction argentine (8,3 Mds USD).

CHILI

Contexte général

Au 13 mai 2020, 34 381 cas sont confirmés. 346 décès sont à déplorer.

Le Président Piñera a décrété l'état d'exception constitutionnelle de « catastrophe » dans le pays jusqu'au 18 juin. Le gouvernement chilien encourage l'auto-confinement ciblé et a mis en place des restrictions de circulation et de réunion de portée nationale (couvre-feux, confinement des centres pour personnes âgées, des foyers de mineurs, interruption des cours). Les mesures d'isolement ou de confinement sont prises par le gouvernement, mais d'application locale.

Le 17 avril, une circulaire a annoncé un retour progressif au travail présentiel pour les fonctionnaires, hormis ceux de groupes à risque. Le « carnet COVID » (passeport d'immunité) qui a été un temps envisagé par les autorités ne sera finalement pas mis en place.

Restrictions aux frontières pour les personnes

Toutes les frontières terrestres, maritimes et aériennes sont fermées aux étrangers non-résidents, y compris ceux en transit. A l'entrée au Chili, toute personne sera mise en quarantaine pour une période de 14 jours, quel que soit son pays d'origine et son statut.

Pour tout complément, consulter la [foire aux questions](#) de l'ambassade de France au Chili et la [fiche de conseil aux voyageurs](#).

Circulation des marchandises

Aucune restriction spécifique n'a été prise par les autorités chiliennes à l'encontre des importations ou exportations de marchandises. Les autorités sanitaires ont officiellement **accepté la transmission de certificats sanitaires numérisés pour l'importation de produits animaux ou de végétaux au Chili** en cas d'impossibilité de transmettre l'original en version papier. Ces certificats devront être transmis par e-mail à l'adresse suivante : SPS.BSB-SER@dgtresor.gouv.fr.

Concernant les certificats d'origine, la résolution n°1179 des douanes chiliennes autorise la fourniture de copies de tous les autres documents requis pour l'importation de marchandises, sous réserve que l'original soit présenté dans un délai de 30 jours après l'importation.

Aucune difficulté logistique spécifique signalée. La **fermeture des frontières chiliennes depuis le 18 mars pour les étrangers non-résidents ne concerne pas les flux commerciaux**.

Les ministres de l'agriculture du Conseil de l'agriculture et de l'élevage du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou) ont défini des recommandations sanitaires destinées aux transports de marchandises pour maintenir les échanges. Ils ont également mis en place une déclaration conjointe de leurs stocks d'aliments afin de mettre en place une entraide en cas de nécessité.

Problématiques spécifiques à certaines filières agricoles

La discussion qui a eu lieu sur l'augmentation du prix du pain a conduit à une augmentation moyenne de 2,2% sur le mois de mars.

Face à la forte réduction de la demande en saumon, plusieurs entreprises ont fermé des sites de production et réduisent leurs capacités de 50%.

Mesures transversales de soutien à l'économie

Pas de nouveautés.

Mesures spécifiques de soutien au secteur agricole et agroalimentaire

Le ministère de l'agriculture a mis en place une prorogation des échéanciers de paiements pour les prêts consentis auprès de l'INDAP (principalement des petits agriculteurs), pour une durée de 90 jours.

Mise en place le 25 mars d'un protocole de mesures d'hygiène spécifique à la protection contre le Covid-19, destiné aux consommateurs et exposants dans les marchés alimentaires.

Le Ministre chargé de l'agriculture s'est réuni avec l'association des banques et institutions financières, notamment pour faire le point sur la poursuite du financement des travaux d'adduction d'eau pour l'agriculture, une de ses priorités. A l'issue de cette réunion, le président de *Corfo* (corporation pour l'appui à la production) a indiqué que l'institution publique possédait plusieurs outils pour répondre aux besoins des entreprises agricoles (garanties pour l'investissement et pour l'emploi (FOGAIN), garanties pour le commerce extérieur (COBEX). La couverture par le FOGAIN aurait cru de 450 M€ à 630 M€ depuis la pandémie. De plus des crédits peuvent être octroyés par l'institution pour environ 1,1 Md€.

Un comité de la sécurité des approvisionnements a été mis en place en avril pour garantir la bonne distribution d'aliments sains pour la population.

Mesures spécifiques de soutien au secteur de la pêche

Certaines régions ont développé les échanges par la voie électronique pour éviter les regroupements de personnes. Les directions des pêches ont transmis aux patrons-pêcheurs des instructions pour la bonne désinfection de leurs embarcations ainsi que des recommandations de vaccination contre la grippe saisonnière pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Mesures spécifiques de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire

Aucune mesure spécifique annoncée.

Mesures de gestion de la main-d'œuvre

Aucune mesure spécifique de type prêt de personnel, formations, etc...